



Santé et environnement dans la zone de Fos-Étang de Berre : l'État et les acteurs locaux poursuivent leur engagement

vendredi 29 mars 2019

A l'initiative de l'État, les acteurs du territoire Fos-Étang de Berre, l'une des plus grandes zones de concentration industrielle de France, se sont réunis à Istres pour faire un point d'étape sur les avancées du plan d'action santé-environnement local. Enjeux de santé publique majeurs, la qualité de l'air et les impacts sanitaires liés aux rejets industriels et aux transports, mobilisent, en effet, l'ensemble des pouvoirs publics et des acteurs de ce territoire.

En 2018, plusieurs temps d'échanges entre les acteurs du territoire et les représentants de l'État avaient déjà eu lieu sur ces sujets prioritaires. Parmi eux, en juin dernier, la restitution du rapport du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) avait permis aux services de l'État de présenter leurs différents axes de travail fondés sur les recommandations présentes dans ce rapport. Le CGEDD encourageait, en effet, les pouvoirs publics à poursuivre leurs efforts en matière de réduction des émissions polluantes, à proposer un programme territorial en santé environnement sur un diagnostic partagé par tous les acteurs, à améliorer l'information du public et à mettre en place un dispositif de concertation renforcée sur les questions sanitaires et environnementales. Ainsi, et dans la continuité des études et des travaux menés jusqu'à présent, l'Agence Régionale de Santé (ARS), les services de l'État, AtmoSud, l'aéroport Marseille Provence (AMP) et le secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI) ont présenté- sous la présidence de Jean-Marc Sénateur, sous-préfet de l'arrondissement d'Istres -aux acteurs locaux, les actions mises en place- dans le cadre d'un plan d'action santé environnement pour améliorer l'information des populations et mieux répondre aux problématiques rencontrées dans la zone Fos - Étang de Berre.

Des actions individuelles à portée collective

➤ La **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)** a rappelé, dans un premier temps, la méthode de révision des plans de protection de l'atmosphère (PPA) engagée début 2019. Cette révision constitue une opportunité pour l'ensemble des acteurs de poursuivre leur mobilisation pour une meilleure qualité de l'air au regard des évolutions et enjeux du territoire. Dans un second temps, la Dreal et l'inspection des installations classées ont développé quatre axes de travail dans le but de renforcer les actions en vue de limiter l'impact des émissions d'origine industrielles. Ces axes s'inscrivent dans la continuité du rapport du CGEDD et des études récemment conduites, en particulier SCENARII.

➤ **L'ARS**, après avoir indiqué l'ensemble des actions conduites sur la zone, a annoncé le lancement du dispositif de surveillance des cancers pour lequel le ministère de la santé a mobilisé les agences nationales d'expertise, l'Institut national du cancer (Inca) et Santé Publique France. Ce dispositif nécessitera le soutien des collectivités territoriales et des acteurs locaux. L'ARS a aussi présenté l'observatoire de surveillance de trois cancers dénommé Revela 13 et piloté par SPF et dont les résultats seront communiqués courant 2019.

➤ La **Direction départementale de la protection des populations (DDPP)** a, quant à elle, exposé les résultats du plan de contrôle des aliments (viande de taureaux de Camargue, œufs, viande d'ovins, produits de la pêche, fromages fermiers locaux, coquillages) réalisé avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). L'intégralité des résultats étaient conformes aux critères des règlements européens. Ces analyses seront reconduites et renforcées cette année. En 2020, un nouveau plan de contrôle orienté sur les denrées alimentaires animales et végétales produites sur le pourtour du Golfe de Fos-sur-Mer sera mis en place, la zone d'études a déjà été identifiée (33 communes) et la méthodologie a été proposée par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

➤ **Atmosud** a mis en avant l'intensification de ses actions de surveillance de la qualité de l'air notamment en rapport avec les rejets des sources industrielles au travers d'un programme pluri-annuel 2019-2021. Dans ce cadre, AtmoSud va renforcer la surveillance des composés d'intérêt sanitaire mis en évidence au travers du projet SCENARII (COV, particules ultra-fines, etc.). La collaboration étroite avec des chercheurs permettront d'approfondir les liens entre santé-environnement et qualité de l'air.

➤ **L'Aéroport Marseille Provence** a présenté les actions menées sur les différents secteurs concernant la maîtrise et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Parmi celles-ci la mise en place d'un contrat de fourniture d'« électricité verte », le développement des transports en commun et la mise en place d'une alimentation électrique pour les avions qui permet de réduire l'utilisation de moteurs auxiliaires fortement émetteurs.

Chaque présentation a donné lieu à un temps d'échanges avec la salle. Ainsi, élus, riverains, associations, industriels, syndicats et entreprises ont pu interroger les intervenants et proposer leurs idées pour enrichir le plan d'action santé environnement et construire, ensemble, un projet adapté aux enjeux et aux attentes du territoire.

Reponses : un projet innovant et collégial

Le SPPPI a également présenté le projet Reponses lors de la réunion de ce jeudi 28 mars. Élément central dans la construction du plan d'action, ce projet -soutenu par l'État, les collectivités, les associations, les industriels, les salariés, ainsi que les experts locaux des sujets sanitaires et environnementaux- a pour objectif d'apporter des réponses et des solutions concrètes aux attentes des populations de l'arrondissement d'Istres sur les questions de Santé-Environnement. Dans ce cadre, le SPPPI va instaurer un dialogue constructif, au travers d'une large concertation, entre les parties prenantes dont les habitants des 21 communes du pourtour de l'Étang-de-Berre et impulser de nouvelles actions à mettre en place pour réduire les émissions, mieux réglementer, améliorer l'offre de soin, mieux communiquer, etc. Le S3PI a pour rôle de piloter et coordonner la démarche. La plateforme mise en ligne sur le site du SPPPI dans le cadre de Reponses offrira, d'une part, une information centralisée, indépendante, accessible à tous et fiable au sujet de la situation environnementale et sanitaire de la zone Fos-Étang de Berre et d'autre part, une vue d'ensemble sur les actions en cours pour l'améliorer. Décloisonnant, collégial et inédit, ce projet est financé à parts égales entre l'État, les collectivités et les industriels. La phase de concertation débutera au printemps 2019 et prendra plusieurs formes (micro trottoirs, ateliers avec des associations, forums ouverts, registre dans les mairies, mailing et formulaire en ligne). Le plan d'action santé-environnement de l'État sera enrichi par les résultats de la concertation du projet Reponses qui collectera les attentes des citoyens et des acteurs locaux. Associé aux initiatives des autres acteurs territoriaux (collectivités, industriels, associations,...), ce plan d'action a pour vocation l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des usagers de la zone Fos-Etang de Berre.

L'ensemble des présentations sur le site de la préfecture :

bouches-du-rhone.gouv.fr